



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Juin 2024

Inetum assigné en référé par le CSEC !

Audience le 06 juin à 14h au tribunal de Bobigny !

Inetum a été assigné le 06 juin au tribunal de Bobigny par le Comité Social et Économique Central concernant trois projets abordés ci-après dans notre tract :

- 1 Le premier projet de filialisation de l'activité Software du groupe.** Cette démarche qui vise à créer une entité juridiquement indépendante aura un impact sur plus de 1000 salariés.
- 2 Le second projet d'Inetum c'est la création de deux filières d'expertise pour ses assistants de gestion,** une initiative qui bouleversera la répartition des charges de travail des assistantes avec un risque accru de RPS. Cette spécialisation consiste en une division entre l'administration des ventes (ADV) et l'assistance d'agence (ADA).
- 3 Enfin, le troisième projet qui concerne l'adaptation des locaux Stories** à l'occupation réelle soulève des questions sur l'utilisation efficace de l'espace. La direction cherche à réduire les surfaces inoccupées, dans le but de faire des économies significatives, mais qu'en sera-t-il des conditions de travail des salariés et du risque accru de RPS ;

Il ressort que les procédures d'information/consultation sont insuffisantes et parcellaires. Le CSEC par le biais de cette assignation demande à obtenir des réponses à ses demandes.

L'issue de l'assignation et les résultats des expertises menées par le CSEC seront déterminants pour l'avenir de ces projets et, pour tous les salariés d'Inetum.

Expertises CSEC : Bain lessive Software...

Inetum traverse une période de changement avec le projet de filialisation de l'activité Software. Les élus S3i comprennent que cela puisse susciter des inquiétudes et des questions chez les salariés.

Les élus du CSEC n'ont pas reçu les détails nécessaires concernant les postes et les collègues transférés à CLEVA, ce qui est primordial pour comprendre l'impact de cette transition.

Il semble également que la valeur d'Inetum Software France ait été sous-estimée, ce qui pourrait affecter la participation des salariés.

Enfin et surtout le manque de clarté sur les objectifs futurs du projet crée de l'incertitude, et nous, les salariés d'Inetum avons besoin d'une vision plus claire et précise pour avancer sereinement.

Les élus du CSEC attendent toujours que BAIN Capital, conformément à ses engagements, nous éclaire sur l'évolution du groupe. De plus, le refus d'établir un CSE au sein de CLEVA prive les salariés de leur droit à la représentation.

Il est urgent pour Inetum de faire les représentants du personnel Nous avons besoin d'informations l'avant.

preuve dans complè-

de transparence et d'inclure, ce processus de changement. tes et fiables pour aller de



Freepik



Techniciens, Employés, Cadres

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Juin 2024

Expertises CSEC : assistant(e)s de gestion

Le projet qui vise à réorganiser les postes d'assistants de gestion en deux filières (ADV et ADA) soulève des questions importantes.

Pour Inetum il s'agit de clarifier les tâches et de mieux répartir la charge de travail. Néanmoins, il apparaît que ce projet pourrait augmenter les RPS et remettre en question la maîtrise des processus de facturation.

Tous les acteurs concernés n'ont pas été inclus dans la conduite du projet, ce qui a généré de l'incompréhension, des interrogations et de la méfiance. De plus, le projet ne semble pas prendre en compte la diversité des organisations régionales.

La filière ADV est plus définie mais suscite des inquiétudes quant à l'automatisation et la perte d'autonomie. La filière ADA reste floue et nécessite des clarifications pour garantir la sécurité de l'emploi et les perspectives d'évolution.

Les élus exigent une communication claire et loyale sur les changements à venir et appellent à un accord qui inclut un suivi régulier et des mesures d'adaptation.

Expertises CSEC : chamboulement du Stories



Le 15 mars 2024, les élus du CSEC Inetum ont rencontré le cabinet Isast pour discuter de la rénovation des espaces de travail de Stories.

L'objectif ?

S'assurer que ce changement soit bénéfique pour les salariés.

Le projet initial visait à rassembler les équipes de différents sites et à moderniser notre environnement de travail. Cependant, nous avons constaté que l'information n'était pas suffisamment partagée, ce qui a rendu difficile l'utilisation optimale des nouveaux espaces.

Les salariés ont tous ressenti différemment ces changements. Certains ont trouvé leur bonheur dans les nouvelles configurations, tandis que d'autres ont eu du mal à s'adapter. Et il semble que les espaces que les salariés apprécient le plus, comme les ODO, pourraient ne pas durer.

Il est clair que les nouveaux aménagements auront un impact sur notre quotidien et celui des salariés, avec des risques de surpopulation, de bruit et de stress.

Ces conditions ne sont pas idéales et pourraient pousser les salariés vers plus de télétravail.

Nous sommes à un moment décisif. Des plans non finalisés ont été remis aux élus du CSEC dans le cadre de la consultation. Il est vital que la direction nous tienne informés des évolutions à venir et qu'elle garantisse une réelle transparence.

Les élus du CSEC et les élus du CSE Idf, demandent une communication claire et honnête. Nous voulons que les futurs aménagements respectent les normes de sécurité et de confort. De plus, nous insistons pour que les recommandations du rapport ISAST soient suivies avec précision.



Techniciens, Employés, Cadres

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Jun 2024

L'invisible poison du racisme ordinaire...

Le racisme ordinaire est malheureusement toujours une réalité qui se manifeste à travers des phrases et des attitudes quotidiennes. Il surgit souvent au moment où l'on s'y attend le moins...

Ces expressions souvent banalisées, peuvent provenir de nos collègues, de nos supérieurs...

Nous aimerions ne plus être témoins de certaines phrases racistes et sexistes, que ce soit à la machine à café, dans les couloirs, ou au restaurant.

Malheureusement, ces paroles continuent de se propager, émanant de personnes conscientes des préjugés et des discriminations qu'elles renforcent. Elles contribuent à perpétuer les stéréotypes et les violences racistes.

Les conséquences de ces petites phrases sont profondément dévastatrices.

Ainsi, lorsqu'une jeune femme demande à trois collègues s'ils partent déjeuner et que l'un d'entre eux lui répond qu'ils partent "à la prière", cette remarque peut raisonnablement être considérée comme une micro-agression raciste. Les ricanements complaisants et complices des autres collègues et le malaise éprouvé par la jeune femme soulignent l'impact négatif d'une telle remarque inappropriée.

Il est primordial de rappeler que de tels commentaires ne sont pas acceptables et ne doivent en aucun cas être tolérés au sein d'Inetum.

Nous ne devons pas rester passifs face à ces propos, car cela contribue à leur normalisation.

Si vous êtes témoin d'une micro-agression raciste, nous vous encourageons à en informer votre RRH ou votre référente harcèlement S3i.

En tant que salariés, il est de notre devoir de nous opposer à la libération de la parole raciste, antisémite, sexiste et homophobe !!

Ensemble et avec S3i, disons STOP à ces comportements !



Freepik



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Jun 2024

Infirmière du travail, enfin...

Tout arrive à qui sait attendre !

S3i est ravi de vous informer de l'arrivée d'une infirmière du travail, Madame El Amami. Ses missions seront à définir en concertation avec le médecin du travail mais elles consisteront en :

- Premiers secours et orientation vers les structures appropriées. Tenue du registre d'accidents du travail bénin.
- Surveillance de la santé des salariés avec le médecin du travail : Préparation les consultations médicales (convocations, réalisation des examens complémentaires, interrogatoires des salariés..)
- Prévention des accidents : Collaborer avec le CSSCT pour mettre en œuvre des stratégies de prévention efficaces.
- Formation et sensibilisation : Organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail.

Les élus du CSSCT rencontreront bientôt Madame El Amami pour discuter des programmes de santé au travail et de la manière dont elle pourra contribuer à améliorer l'environnement de travail.

Brèves de cassation

Accident de travail en télétravail : soyez rigoureux dans vos déclarations !

Si vous avez un accident en télétravail, le code du travail considère que c'est normalement considéré comme un accident de travail.

Mais attention, il faut toutefois être très précis sur la description des circonstances !

Pour être considéré en arrêt de travail (articles L.1222-9 et L.411-1 du Code du travail), il faut être capable de décrire précisément les circonstances de l'accident en télétravail. Il vous faudra donner immédiatement des détails clairs et précis. Sinon, vous courez le risque de ne pas être couvert.

L'infarctus en Télétravail : reconnu comme accident du travail

Un cas récent jugé par la cour d'appel de Nîmes a confirmé qu'un infarctus survenu à domicile pendant les heures de travail est considéré comme un accident du travail. Cela s'applique même si l'employeur ne peut pas prouver que l'accident n'est pas lié au travail.

Une comptable en télétravail a eu un malaise cardiaque et est décédée. Son employeur a contesté le fait que ce soit un accident du travail, avançant qu'elle avait des problèmes de santé et ne travaillait que le matin.

Les juges ont statué en faveur de la reconnaissance de l'accident comme accident du travail. Ils ont basé leur décision sur les horaires de travail indiqués par l'employeur.

Si un accident survient à domicile pendant les heures de travail en télétravail, il est présumé être un accident du travail, sauf preuve contraire apportée par l'employeur.



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Juin 2024

La Soirée de printemps du CSE IDF



Freepik

La soirée de célébrer le printemps est arrivée !

15 juin au Duplex s'annonce comme l'événement de l'année ! Le moment de que beaucoup attendent où nous pourrons nous retrouver, danser et partager des instants de convivialité.

Si vous avez pensé à vous inscrire pour soirée, bravo ! Pour ceux qui ont loupé le coche, nous ne manquerons pas de vous raconter...

Les inscriptions pour l'Arbre de Noël sont ouvertes sur le site du CSE, inscrivez-vous dès maintenant car le nombre de place est limité !

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à partir de 11h au Parc Astérix. Cet événement est exclusivement réservé salariés ayant au moins un enfant âgé de 16 ans et moins.

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site du CSE. Une caution de 30 euros (chèque ou virement) vous sera demandée. Si vous choisissez de payer la caution par virement, le remboursement se fera également par virement. Les chèques seront détruits ou encaissés selon le cas.

En cas d'absence à l'arbre de Noël sans motif valable, votre caution sera conservée par le CSE.

Faisons de ces événements CSE des moments de partage inoubliables !

Vos élus S3i ont hâte de vous retrouver le samedi 15 juin au Duplex !



Freepik

Chèques vacances 2024

La distribution du lot 1 est en cours . Si vous avez opté pour les chèques vacances en envoi à domicile et n'avez pas reçu le courrier recommandé, contactez Prisila ou Malika dès maintenant pour avoir le numéro de suivi .

Participation aux Vacances 2024

Vous ne voulez pas de chèques vacances , car vous souhaitez profiter d'une aide financière pour vos vacances ? L'équipe du CSE a mis en place des règles claires pour faciliter votre demande de participation. Ci-dessous un aperçu des points importants à retenir :

- 1 **Éligibilité** : Factures au nom du salarié, conjoint ou enfants de moins de 16 ans.
- 2 **Subvention** : Jusqu'à 80% du montant des vacances, plafonnée à 200€/an/salarié.
- 3 **Période de Demande** : Soumettre les demandes dans les 6 mois suivant les vacances.
- 4 **Non Cumulable** : Non cumulable avec les Chèques Vacances.
- 5 **Transports et Réservations** : Subvention pour transports et réservations.
- 7 **Exclusions** : Pas de subvention pour location de voiture, carburant, matériel.
- 8 **Remboursements** : Par virement ou chèque directement par le CSE.
- 9 **Année de Vacances** : Seules les vacances de 2024 sont remboursées.

Ces règles ont pour objectif de vous accompagner dans la planification de vos vacances tout en garantissant une gestion transparente des subventions par le CSE



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Jun 2024

Questions & réclamations - Exprimez-vous !

Dans le cadre des réunions CSE vous pouvez nous faire part de vos préoccupations au sein de l'entreprise !



Salaires, intercontrat, missions, conditions de travail, formation....

Vos représentants du personnel S3i sont là pour vous écouter et agir en votre nom. Salaires, carrières, formations, congés, handicap, stress au travail... Aucune préoccupation n'est trop petite ou trop grande. Votre bien-être au travail est notre priorité.

Exprimez-vous en toute confidentialité !

Vos questions et réclamations seront anonymisées.

Votre contribution est essentielle pour améliorer nos conditions de travail.

Vos retours sont précieux pour nous permettre de créer un environnement épanouissant.

- inetum@s3i.fr
- nadira.zeroual@gmail.com (Idf)
- raphael.buatois@inetum.com (Rhône-Alpes)
- Mohamed.mehdaoui@inetum.com (Sud-Ouest)
- Mamady.samassa@inetum.com (Software)

Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative...

Lâchez-vous ! Exprimez-vous !



Contactez-nous pour toutes vos préoccupations, questions ou suggestions !

Stocking



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Juin 2024

Comprendre les Formes de Harcèlement au Travail

Le harcèlement est une forme de violence qui peut entraîner des conséquences graves sur la santé physique et mentale du salarié qui en est victime.

Le harcèlement au travail est une situation que de nombreux salariés rencontreront pendant leur parcours professionnel. Il existe différents types de harcèlement :

Le harcèlement moral se manifeste par des actions répétées susceptibles d'entraîner une détérioration des conditions de travail et nuire aux droits, à la dignité, à la santé physique et mentale, ainsi qu'à la progression de carrière d'une personne. La loi protège les victimes de harcèlement moral, qu'elles soient salariées, stagiaires ou apprenties.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Il peut être verbal, physique ou psychologique. Le harcèlement sexuel est illégal et peut avoir des conséquences graves pour la victime.

Il est important de signaler tout cas de harcèlement sexuel afin que des mesures puissent être prises pour y mettre fin.

Le harcèlement physique est une forme de violence régulière qui peut inclure des actes physiques tels que des coups ou des jets d'objets. Le harcèlement physique sert à intimider la victime.

C'est une forme aggravée du harcèlement moral.

Le cyberharcèlement ou harcèlement en ligne est une forme de harcèlement qui se produit sur Internet.

Il peut prendre différentes formes, comme des commentaires d'internautes, des vidéos, des montages d'images ou des messages sur des forums.

Il peut être public ou privé.

Il est important de savoir que le harcèlement en ligne est sanctionné par la loi.

La discrimination peut prendre diverses formes, des blagues déplacées aux changements d'affectation inexplicables.

Elle peut également se manifester par des reproches sans rapport avec le travail, des objectifs irréalisables, une surcharge de travail ou une sous-occupation, l'attribution de tâches inutiles ou sans rapport avec les compétences de la personne, la dévalorisation du travail, ou encore le refus ou le retard dans la mise en place de l'aménagement du poste de travail pour les personnes en situation de handicap.

Le harcèlement est une infraction punie par la loi, peu importe sa forme.

Il est interdit de faire ces actions, même si vous n'avez pas de relation hiérarchique avec l'auteur des faits.

Si vous ressentez ou êtes victime de comportements inhabituels, faites appel à votre élue S3i ou à votre RRH.

Le médecin du travail est également présent pour vous apporter son aide et vous soutenir dans vos démarches.

Comment me contacter ?

Téléphone : 06.03.527.167- Email : nadira.zeroual@gmail.com

Bureau : E000 - 1er bureau après les portillons



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Je rejoins S3i...

Rejoignez S3i, l'organisation qui bouge avec vous !

Devenir adhérent de S3i, c'est ;

- S'informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
- Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale
- Devenir un acteur clé de S3i en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un malabar...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique. Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

*S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.
C'est la garantie de son indépendance !*

Pourquoi votre adhésion à S3i est essentielle ?

En ralliant S3i, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de S3i réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face à Inetum.

Rejoignez S3i et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte.

Montant des cotisations 2024

Adhérent non-cadre : 60 €

Adhérent cadre : 100 €

La cotisation max. annuelle revient à 34 €
après déduction fiscale crédit d'impôt de 66%



Vos contacts S3i

Nadira Zeroual

RSS Inetum Idf

Elue CSE Idf & CSSCT

Référente harcèlement

Téléphone : 06.03.527.167

Marc Boisde

Elu suppléant CSE Idf

Raphael Buatois

RSS CSE Rhône Alpes

Mohamed Mehdaoui

RSS CSE Sud-Ouest

Mamady Samassa

RSS Inetum Software

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site internet

<http://www.s3i-france.com> ou par

mail : inetum@s3i.fr et

adhesion@s3i.fr

Bulletin d'adhésion

